

Modification simplifiée n°1 du PLUi de Chautagne

Retrouvez ici la modification simplifiée n°1 du PLUi de Chautagne.

Publié le 02 avril 2025

Dernière modification le 11 septembre 2025

Modification simplifiée n°1 du PLUi de Chautagne

La modification simplifiée n°1 du PLUi de Chautagne a été engagée pour corriger des erreurs matérielles (dans le rapport de présentation, dans une OAP, dans le règlement graphique de la commune de Chindrieux et dans le règlement écrit concernant la définition de « petit volume »).

La mise à disposition du public des éléments du dossier a eu lieu du 12 novembre au 13 décembre 2024.

La procédure a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire de Grand Lac le 25 mars 2025.

Le dossier est tenu à la disposition du public sur le Géoportail National de l'Urbanisme, au siège de Grand Lac, dans les mairies concernées et à la Préfecture de la Savoie aux jours et heures d'ouverture au public. Les pièces sont téléchargeables ci-dessous :



ALLER PLUS LOIN



SUR LE SITE

- › Le PLUi de Chautagne applicable
- › Planification
- › Les projets d'Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.